



www.rowingcanada.org

30 juin 2008

Aux : Associations provinciales d'aviron et clubs ou organisations d'aviron membres

Objet : Les Championnats canadiens d'aviron 2008
et
le lancement aujourd'hui du processus d'appel de candidature à l'accueil des
Championnats canadiens d'aviron 2009-2011

C'est avec plaisir que j'annonce la tenue des Championnats canadiens d'aviron 2008 à Fanshawe Lake à London (Ontario) du 26 au 28 septembre. La régata sera présidée par Michael Murphy, président du club hôte London Rowing Society.

La London Rowing Society a accueilli sur son site d'importantes régates dont les Commonwealth Rowing Association Championships, les régates des Jeux du Canada en 2001 et les Ontario Championships ainsi que plusieurs régates régionales. Dernièrement, le parcours de la régata s'est doté d'un nouveau système de balisage Albano et des améliorations ont été apportées aux infrastructures pour mieux accueillir les rameurs handicapés.

Déjà à sa troisième édition, les Championnats canadiens d'aviron appliqueront en 2008 des changements importants attribuables aux recommandations proposées l'hiver dernier par le comité d'évaluation des Championnats canadiens d'aviron et approuvées au printemps par le conseil d'administration. Six nouvelles épreuves ont été ajoutées au programme de course : le quatre et le huit homme et femme et le deux de couple homme et femme pour les catégories d'âge admissibles aux Jeux du Canada. Inspirées par le programme de course des Championnats de la Nouvelle-Zélande, les épreuves du quatre et du huit ont été ajoutées pour encourager une province à former des équipages composés de rameurs membres de l'équipe nationale de la province en question et de rameurs de catégories d'âge différentes pour offrir une expérience de compétition unique aux participants moins expérimentés. Ainsi, les CCA 2008 demandent aux athlètes des centres nationaux d'entraînement de participer aux Championnats sous la bannière de leur province respective pour favoriser la formation de tels équipages.

Tous les renseignements concernant les CCA 2008 sont dans la Trousse technique en annexe.

Les droits d'inscription aux CCA 2008 sont les suivants : le skiff 50 \$, le deux de couple ou en pointe 60 \$, le quatre 85 \$, le huit 95 \$. La date butoir des inscriptions est fixée

201 - 1234 Esquimalt Road ~ Victoria BC ~ V9A 3N8

Tel: 1-877-722-4769 / (250) 361-4222 ~ Fax: (250) 361-4211 ~ E-mail: rca@rowingcanada.org

Member of F.I.S.A., Canadian Olympic Committee/Membre de F.I.S.A., Comité Olympique Canadienne

au 12 septembre 2008. On demande aux associations provinciales de faire parvenir les formulaires d'inscription à la London Rowing Society. L'ordre des épreuves ainsi que les renseignements concernant la subvention accordée par RCA pour le déplacement seront indiqués dans le bulletin de la régates à la fin juillet. Les associations provinciales devront envoyer les listes d'admissibilité de leur équipage au comité organisateur et à RCA au plus tard le 29 août 2008.

Directives en matière d'accueil et d'appel d'offres pour les CCA 2009-2011

Rowing Canada Aviron lance aujourd'hui le processus d'appel de candidature à l'accueil des CCA de 2009, 2010 et 2011 aux associations membres. On exige des comités organisateurs potentiels de déposer une soumission qui accueillera les régates pour les trois prochaines années. Les réponses à l'appel d'offres qui accueilleraient les Championnats pour une ou deux années ne seront pas retenues. On tiendra compte que des soumissions qui engagent l'association pour une période de trois ans.

Les renseignements concernant les exigences en matière d'accueil des CCA et le processus d'application se retrouvent dans les directives sur l'accueil et la soumission en annexe. La date butoir de dépôt des réponses à l'appel d'offres est le 31 août 2008.

J'invite tous les clubs et les associations d'aviron qui ont les infrastructures exigées décrites dans les documents en annexe et une certaine expérience dans l'organisation de régates de considérer sérieusement la possibilité de poser leur candidature pour l'accueil des Championnats canadiens.

Les questions techniques concernant les exigences en matière d'accueil ou du processus ou la Trousse technique devront être adressées à Dave Derry, agent au développement national de RCA - Technique du sport par courriel à dderry@rowingcanada.org ou par téléphone au 905-682-1747 (bureau).

J'ai bien hâte de voir les équipages disputer leurs courses cet automne à London et de recevoir les soumissions de partout au pays pour l'accueil de ces grandes régates.

Sincères salutations,

Peter Brook
V.-P., compétitions nationales
Courriel : p.brook@sasktel.net

Copie conforme : conseil d'administration de RCA
Mike Murphy
comité sur la sécurité et les événements de RCA
Dave Derry

DIRECTIVES EN MATIÈRE D'ACCUEIL ET D'APPEL D'OFFRES

pour les CHAMPIONNATS CANADIENS D'AVIRON

Introduction

La première partie du document établit le cadre conceptuel des Championnats canadiens d'aviron (CCA) tandis que la seconde explique brièvement comment répondre à l'appel d'offres en vue d'accueillir la régates. L'annexe « A » Trousse technique des CCA de RCA (TT) fait partie intégrante de ce document. Un comité organisateur (CO) qui souhaite tenir les CCA devra aussi se familiariser avec le Code de course de RCA, particulièrement le chapitre 5; Organisation d'une régates, le chapitre 7; Programme et date de la régates, le chapitre 9; Le tirage au sort et le système de progression vers la finale et le chapitre 11; Le jury et le soutien au jury. De plus, le CO devra être conscient des exigences en matière de sécurité de la régates et des autres exigences afférentes aux installations stipulées dans le document sur la sanction de régates de RCA disponible auprès de l'association provinciale ou au bureau de Rowing Canada Aviron.

ACCUEIL D'UNE RÉGATE

Admissibilité d'une candidature

Tout membre d'un club d'aviron, d'une association d'aviron, d'une association provinciale d'aviron en bonne et due forme peut poser sa candidature pour accueillir les CCA dans la mesure où le site de compétition répond aux critères techniques stipulés dans la Trousse technique et la candidature respecte les exigences formulées dans la section appel d'offres de ce document.

Date et site des Championnats canadiens d'aviron

Tel qu'il est stipulé dans la Trousse technique, les CCA se tiendront chaque année le dernier vendredi, samedi et dimanche de septembre. On exige également que la régates ait lieu au même site pour trois années consécutives; le CO pourra mettre à profit le succès de chacune des régates et maximiser la capacité du club hôte de recueillir des fonds pour la régates. Et ainsi, créer un patrimoine découlant de l'accueil des CCA.

Responsabilités du comité organisateur

L'organisation réussie d'une régates demande une collaboration étroite entre le comité organisateur hôte et RCA. Le club d'aviron ou l'association d'aviron ou l'association



provinciale d'aviron dont la candidature sera retenue devra mettre sur pied un comité organisateur établi dans la ville du site de compétition. Le CO nommera un président de la régates. RCA assignera un représentant de son comité sur la sécurité et les événements ou un membre de son personnel ou les deux pour agir comme liaison avec le président de la régates et le comité organisateur. Advenant le cas d'une situation problématique, le CO devra en aviser immédiatement le représentant du comité sur la sécurité et les événements ou le membre du personnel.

Entente en matière d'accueil et sanction de la régates

On demandera au CO de signer une entente en matière d'accueil de trois ans qui officialisera les engagements de RCA et du CO. Les responsabilités de chacune des parties telles qu'elles sont stipulées dans ce document établiront les bases de la présente entente. L'entente devra être signée à la date de la rencontre d'automne du conseil d'administration de RCA ou avant la date de la tenue des CCA prévus pour l'année en cours, selon la première des éventualités. En plus de l'entente en matière d'accueil, l'association provinciale d'aviron concernée et RCA devront sanctionner la régates chacune des trois années de la durée de l'entente.

Rencontres du comité organisateur

Le CO sera responsable de la planification et de la gestion de toutes les activités entourant l'organisation et la tenue de la régates. Le président de la régates tiendra des rencontres officielles de planification et de gestion de la régates. Le procès-verbal des rencontres sera envoyé au représentant du comité sur la sécurité et les événements et le membre du personnel de RCA.

Correspondance

Le CO sera à l'origine de toute correspondance quant à l'organisation de la régates. Sur demande, le CO peut faire appel aux ressources administratives de RCA pour, par exemple, la communication générale et la traduction en français de documentation de la régates. Ces services fournis seront à la charge de RCA. La correspondance devrait inclure la Trousse de renseignements de la régates comme il est indiqué dans le Code de course et tous les autres bulletins subséquents précédents la régates. La trousse de renseignements de la régates sera disponible au plus tard le 1^{er} mars de chacune des trois années de l'entente.

Installations, équipements et bénévoles pour la régates

En plus de satisfaire les exigences en matière d'infrastructures décrites à la section 10 de la trousse technique, le CO sera responsable de fournir les installations et les équipements suivants :

- Une pièce de réunion fermée pour les entraîneurs et les officiels, etc.
- Une ou des pièces fermées pour les bureaux de la régates
- Des toilettes convenables et des fournitures en quantité suffisante pour les athlètes, les bénévoles et les officiels
- Des abris et des vestiaires



- Un centre de pesée muni de balances et de poids de contrôle
- Un espace approprié pour le remisage des bateaux et des rames
- Un accès au téléphone et au service Internet haute vitesse pour le CO et les médias
- Un abri convenable pour le personnel médical
- Un système de sonorisation
- Des ordinateurs et des imprimantes pour le tirage au sort, le système de progression et l’affichage des résultats
- Une vidéo caméra et un ordinateur pour enregistrer la photo d’arrivée, les temps chronométrés et les temps intermédiaires
- Un système manuel de chronométrage de dépannage
- Une photocopieuse de qualité bureau
- Un endroit convenable pour le contrôle antidopage
- Un podium
- Les autres installations ou articles décrits dans le document de sanction.

La liste ci-haut indique le minimum fourni en matière d’installations et d’équipements par le CO. Le CO devra s’assurer que des équipements de dépannage appropriés sont disponibles sur le site et peuvent venir compléter la liste au besoin.

Le CO aura aussi besoin de bénévoles pour organiser, mettre en place et réaliser une régates d’envergure nationale. On retrouve ci-dessous une petite liste de postes à combler non exhaustive pour la régates:

- Bénévoles pour aider les membres du jury de la Commission de contrôle
- Chaperons pour le contrôle antidopage
- Conseiller en matière de sécurité de régates
- Conducteurs d’embarcation de sauvetage et personnel de sauvetage
- Conseiller en soins de santé de la régates
- Secouristes et thérapeutes en médecine sportive
- Massothérapeutes et physiothérapeutes
- Conducteurs d’embarcations de juges
- Préposés au départ de bateaux
- Commissaires de course
- Chronométrateurs de temps intermédiaires et adjoints à la ligne d’arrivée
- Annonceur(s) de diffusion publique
- Adjoints à la ligne de départ
- Préposés aux ordinateurs pour le tirage au sort des manches, le système de progression, la publication du programme d’épreuves et de l’affichage des résultats
- Fournisseurs de services alimentaires
- Préposés à l’entretien du parcours et à l’entretien des embarcations motorisées

Inscriptions et droits

On invite le CO à utiliser un système en ligne hébergé sur le Web pour accepter et enregistrer les inscriptions nécessaires au tirage au sort des manches de la régates. On acceptera les inscriptions au plus tard 14 jours avant la première journée de la compétition.



Toutes les inscriptions reçues par le CO devront avoir été remplies sur le formulaire d'inscription approuvé par RCA. La perception des droits d'inscription sera la responsabilité de CO et les revenus de régates devront être consignés au registre comme il est stipulé à la section sur les finances de ce document. Les droits de régates seront inscrits à un poste budgétaire du budget d'exploitation du CO et le CO et RCA en conviendront donc dans le cadre de l'entente en matière d'accueil. Tous les droits de régates devront être communiqués aux associations provinciales d'aviron au plus tard le 1^{er} mars de chaque année d'application de l'entente en matière d'accueil.

Aussitôt que possible après la clôture des inscriptions et bien avant que le résultat préliminaire du tirage au sort des manches soit affiché, RCA vérifiera que le participant est un membre en bonne et due forme de RCA à partir de la liste des inscriptions que lui aura fait parvenir le CO.

Inscription tardive

Les inscriptions tardives seront acceptées par le CO, accompagnées de frais supplémentaires qui devront être consignés dans le budget de la régates. On acceptera une inscription tardive dans la mesure où celle-ci n'oblige pas l'addition d'une course supplémentaire. Le CO fixera une date limite pour l'inscription tardive qui sera indiquée dans la Trousse de renseignements de la régates.

L'administration d'une inscription tardive ainsi que la perception des frais supplémentaires d'inscription tardive seront la responsabilité du CO. Le CO produira un résumé sur les inscriptions tardives et les droits recueillis pour RCA.

Inscriptions incomplètes

Une inscription incomplète (par exemple, celle qui omet d'indiquer l'âge du participant d'une épreuve de la catégorie junior ou de moins de 23 ans dans la case où le renseignement est obligatoire) sera refusée.

Retraits et frais de retrait

Une province peut retirer sans pénalité une inscription avant la date du tirage au sort des manches. Un retrait effectué après la date du tirage au sort des manches sera frappé de frais de retrait payables au CO.

Tirage au sort des manches de la régates

Le résultat préliminaire du tirage au sort des manches sera affiché par le CO au moins cinq jours avant le début de la régates.

Hébergement des équipes et des membres du jury

Le CO tentera de négocier un prix de groupe auprès des hôtels de la région et réservera un nombre de chambres en quantité suffisante pour héberger les équipes des provinces (environ



275 athlètes et entraîneurs en 2006 et 2007), les membres du jury (16 juges) et les membres du personnel et du conseil d'administration de RCA (2 à 6 personnes). On inclura dans la trousse de renseignements de la régates le prix des chambres d'hôtel et la date limite de réservation.

Période d'entraînement sur le parcours

Le CO prévoira l'accueil des remorques de bateaux dès le mercredi précédant la compétition et devra permettre l'entraînement sur le parcours le jeudi et le vendredi avant le début de la compétition. Selon les exigences de la politique de sanction de RCA, on devra prévoir à l'entraînement des rameurs du jeudi la présence d'un secouriste et des embarcations de sécurité sur le plan d'eau.

Rapport de suivi

Le CO produira au plus tard 30 jours après la régates un rapport de suivi qui sera remis à RCA. Le rapport inclura :

- Un résumé des épreuves et des résultats
- Un résumé de la participation ventilée selon le nombre d'inscriptions par épreuve et par association provinciale d'aviron
- La structure et les responsabilités définitives du CO ainsi que le nombre de bénévoles qui ont aidé lors de la régates
- Les observations sur « ce qui a bien fonctionné » et « ce qui est à améliorer ».
- Des recommandations pour les futures régates
- Les états financiers préliminaires des revenus et des dépenses

Le rapport fera partie de la trousse de l'assemblée générale et sera diffusé aux membres de RCA.

RESPONSABILITÉS DE ROWING CANADA AVIRON

La régates sera mise sur pied en étroite collaboration avec le CO et RCA. RCA agira comme une ressource disponible pour le CO et fournira toute l'assistance voulue et demandée par le CO. RCA fournira les services indiqués plus bas ainsi que tout autre service mentionné dans l'entente en matière d'accueil.

Correspondance et traduction

RCA s'occupera d'envoyer par la poste toute correspondance découlant de l'organisation de la régates et offrira à la charge de RCA le service de traduction en français de la documentation de la régates pour le CO à la demande de celui-ci.



Médailles

RCA fournira, à la charge de RCA, les médailles d'or, d'argent et de bronze en nombre suffisant au CO. Après la régata, le CO retournera toute médaille qui n'a pas été remise à RCA.

Inscription des concurrents

RCA confirmera au CO si les concurrents inscrits sont membres en bonne et due forme de RCA tel qu'il est indiqué plus haut.

Approbation de la régata

RCA donnera son approbation pour la tenue de la régata si la demande d'approbation a été approuvée par l'association provinciale concernée et dans la mesure où la demande répond aux normes minimums établies par le comité sur la sécurité et les événements de RCA.

Composition du jury

Un jury, composé de 16 juges-arbitres du Canada, nommé par le comité des juges de RCA, sera responsable, en collaboration avec le président de la régata, de superviser les activités de la régata. Le juge en chef du jury, nommé par le comité des juges coordonnera en collaboration avec le président de la régata l'activité des juges nécessaire au déroulement sécuritaire et équitable de la régata selon le Code de course de RCA et la politique de sanction de RCA.

Une ventilation des rôles des membres du jury lors du déroulement de la régata est indiquée plus bas. Le CO tentera ici d'appuyer la contribution du jury par un apport de bénévoles:

- Juge en chef
- Starter
- Juge de départ
- Juge-arbitre pré-alignement aux qualifications
- Juges-arbitres sur l'eau (en général, un minimum de 6)
- Juge en chef à la ligne d'arrivée
- Juges à la ligne d'arrivée
- Juges à la Commission de contrôle
- Commission du jury (pour entendre les protêts)

Le transport, l'hébergement et les repas des membres du jury des CCA (sauf le repas du midi) sont à la charge de RCA. Le CO est responsable d'offrir gratuitement le repas du midi au jury.



Autres considérations

Télévision

Les droits de diffusion de la régates sont la propriété de RCA bien qu'ils peuvent être alloués au CO sur demande. Si les droits sont assignés au CO, alors, RCA devra être entièrement informée de toutes les négociations et devra être une partie signataire de l'entente découlant de telles négociations. Tous les revenus ou dépenses qui découlent de la vente des droits seront consignés aux registres de la comptabilité générale de la régates. Si RCA souhaite entreprendre une action contre une émission de télévision pour une régates précise, alors elle devra obtenir l'accord du CO et s'entendre sur les dépenses et les revenus qui en découleront.

Commandite et publicité

Aucune commandite d'entreprises de boissons alcoolisées ou de tabac ne sera acceptée. Toutes les politiques pertinentes de Sport Canada s'appliqueront. Sur demande, RCA fera parvenir une copie de ces politiques.

Produits dérivés

Le CO sera responsable de tous les projets de produits dérivés par exemple, la vente de T-shirts. Cependant, sans toutefois entrer dans les détails, le CO doit aviser RCA si le projet est réalisé par le CO ou réalisé en vertu d'une entente signée par le CO avec un sous-traitant. Le CO conservera tout excédent commercial découlant des projets.

RCA pourrait installer un kiosque sur le site pour la vente de ses biens et pourrait demander un espace fournisseur fourni gracieusement pour les commanditaires de RCA. Les particularités des conditions quant à la participation des commanditaires de RCA à la régates seront documentées dans l'entente en matière d'accueil.

FINANCES

Comptabilité générale

Une comptabilité générale détaillée doit être tenue par le CO respectant le modèle approuvé par RCA. Les revenus de régates, les dépenses, les excédents ou les déficits devront être consignés. Les derniers états financiers devront être produits au plus tard 90 jours après la régates.

Revenus de régates

Les éléments suivants devront être consignés comme des revenus de régates. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, mais bien d'un guide. Les détails définitifs seront négociés entre RCA et le CO et ils seront documentés dans l'entente en matière d'accueil.



- Les droits d'inscription
- Les revenus des commandites
- Les revenus de publicité
- Les subventions
- Les dons

Dépenses de régates

Les éléments suivants devront être consignés comme des dépenses de régates. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, mais bien d'un guide. Les détails définitifs seront négociés entre RCA et le CO et ils seront documentés dans l'entente en matière d'accueil.

- L'essence et l'huile à moteur pour les embarcations des juges
- Les dépenses raisonnables engagées par les bénévoles
- Les repas du midi du jury et des bénévoles
- La location d'équipements pour les équipements nécessaires impossible à se procurer par d'autres moyens
- Les services de sécurité
- Les services d'hygiène publique
- Les services de santé
- Les frais postaux

D'autres éléments pourraient s'ajouter à la liste s'ils sont approuvés par les deux parties. Par exemple, un commanditaire peut souhaiter contribuer pour une certaine installation, comme une partie du parcours. Ces éléments seront discutés cas par cas par RCA et le CO.

Excédent et déficit

On s'attend à ce que le comité organisateur autofinance ses activités et n'essuie pas de déficit. Tout excédent réalisé au cours des deux premières régates devrait être déposé pour être affecté à la régates suivante. Le club hôte décidera de l'utilisation de tout excédent budgétaire à l'échéance de la troisième année d'entente en matière d'accueil.

POSER SA CANDIDATURE POUR ACCUEILLIR LES CHAMPIONNATS CANADIENS D'AVIRON

Le club ou l'association d'aviron ou l'association provinciale d'aviron membre de RCA qui pose sa candidature pour accueillir les Championnats canadiens d'aviron doit comprendre qu'il s'engage à accueillir ceux-ci pour trois années consécutives. Les réponses à l'appel d'offres qui accueilleraient les Championnats pour une ou deux années ne seront pas retenues.



Échéancier et présentation

La réponse à l'appel d'offres pour accueillir les CCA pour les années 2009, 2010 et 2011 peut être déposée au bureau de RCA au plus tard le 31 août 2008. La réponse à l'appel d'offres sera présentée sous forme électronique, préférablement en fichier PDF. Dans le cas où la réponse à l'appel d'offres est imprimée sur papier, alors, on doit en faire parvenir 12 exemplaires. La réponse à l'appel d'offres doit être envoyée à l'attention de Sid Murdoch, agent administratif, RCA, 201-1234 Esquimalt Road, Victoria, BC, V9A 3N8 rca@rowingcanada.org.

Dossier d'appel d'offres

Le candidat qui souhaite accueillir la régates doit réaliser que les recommandations du comité sur la sécurité et les événements reposeront sur le dossier d'appel d'offres déposé. Le dossier doit comprendre les informations suivantes:

- Une description détaillée des habiletés du candidat à accueillir l'événement, incluant toute autre compétition d'aviron accueillie par le candidat sur le site;
- La structure proposée du comité organisateur et le nom des personnes responsables des postes clés;
- Une description technique détaillée du parcours de la régates, de ses installations, incluant le système de balisage, le nombre de couloirs, la direction de la course relativement aux vents dominants (incluant les détails sur la possibilité de conditions de vent contraires), les installations de départ, l'équipement de chronométrage et d'affichage de résultats, l'aménagement pour l'embarquement et le débarquement des bateaux et les installations du podium;
- Les conditions météorologiques probables;
- Un plan du parcours de la régates qui indique l'emplacement des bâtisses et des structures temporaires et permanentes et une description de leur utilisation lors de la régates;
- Une description du parc à bateaux ou de la zone du hangar à bateaux, incluant la capacité d'accueil de bateaux et de rames, la sécurité et l'accessibilité de l'abri;
- Une brève description des installations accessibles par les concurrents, incluant les vestiaires, les douches, les toilettes, les zones de repos protégées et les services alimentaires;
- Une description des installations à la disposition des gestionnaires de l'événement, incluant une salle de rencontre pour les entraîneurs et les officiels, les bureaux de la régates, le centre de communication, les installations pour les médias, l'installation pour le contrôle antidopage et les gradins;
- Une description générale de l'hébergement disponible et de sa proximité du site de compétition, les modalités de transport et de stationnement;
- Les mesures prises pour faciliter la location d'équipement pour les équipes provinciales;
- Un budget d'exploitation détaillé;
- Toute autre information utile pour l'appel d'offres;
- Une lettre de présentation signée du président du comité organisateur;



- Une lettre d'appui de l'association provinciale d'aviron si le dossier d'appel d'offres est complété par un club ou une association d'aviron.

Processus d'attribution

Toutes les candidatures reçues seront étudiées par le comité sur la sécurité et les événements qui formulera une recommandation. Une rencontre du comité est prévue au début du mois de septembre 2008 pour établir la liste classée par ordre de priorité des réponses à l'appel d'offres et pour recommander un comité-hôte. Le comité peut demander l'opinion des membres des autres comités ou de personnes au sein de RCA en cours de processus d'évaluation. Au besoin, le comité peut demander des informations additionnelles à toute candidature. Toutes les informations additionnelles devront être transmises à tous les membres du comité par voie électronique ou encore en 12 exemplaires imprimés, si nécessaire. Le comité sur la sécurité et les événements votera pour une recommandation et si nécessaire, ajoutera des conditions à la recommandation. Le comité avisera le vice-président aux compétitions nationales de sa recommandation qui à son tour, en avisera la haute direction de RCA. La haute direction proposera la recommandation au conseil d'administration lors de sa réunion prévue à l'automne 2008. Si le conseil d'administration approuve la recommandation de la haute direction, alors la candidature retenue en sera avisée par téléphone et par écrit.

Si possible, un représentant du comité organisateur des CCA 2009-2011 devrait être présent aux CCA 2008 au moment de l'annonce officielle de l'attribution de l'organisation des prochains Championnats canadiens d'aviron.

Les questions concernant les exigences en matière d'accueil ou le processus ou les exigences de l'appel d'offres ou les deux devront être adressées directement à Dave Derry, agent au développement national de RCA - Technique du sport, dderry@rowingcanada.org 905-682-1747 (bureau).

Juin 2008



Rowing Canada Aviron
Championnats canadiens d'aviron

TROUSSE TECHNIQUE

Cette trousse technique donne les grandes lignes des critères d'admissibilité des concurrents, du type d'épreuves, du système de progression et des infrastructures nécessaires pour tenir les Championnats canadiens d'aviron de RCA (CCA). Elle a été conçue pour les associations provinciales ou de territoires qui prévoient envoyer des équipes à cet événement et pour le comité organisateur hôte de la régates. Il est important de comprendre que pour le comité organisateur, ce document fait partie intégrante de la trousse des directives en matière d'accueil et d'appel d'offres de RCA.

Le Code de course de RCA est applicable lors de la mise sur pied et du fonctionnement des Championnats sauf en cas d'avis contraire. Les chefs des équipes provinciales, les entraîneurs et le comité organisateur doivent se familiariser avec le Code de course de RCA.

1. La vision des Championnats

« Les Championnats canadiens d'aviron sont une régates qui a lieu chaque automne pour souligner la fin de la saison régulière de courses en ligne d'aviron. Cette compétition ouverte à tous les rameurs au pays encourage la participation. Selon les résultats obtenus, on accordera le titre de champion canadien aux rameurs les plus rapides de la journée et les autres rameurs seront classés selon le rendement obtenu. »

2. Date de la régates

Les dates prévues des Championnats canadiens d'aviron 2008 sont les vendredi, samedi et dimanche 26, 27 et 28 septembre. Le moment des prochaines régates des Championnats est prévu le dernier vendredi, samedi et dimanche de septembre.

3. Droits d'inscription

- 3.1 Seules les inscriptions reçues des associations d'aviron provinciales et des territoires membres de RCA seront acceptées. Les athlètes qui s'entraînent au centre d'entraînement de l'équipe nationale devront s'inscrire sous la bannière de leur association provinciale ou de leur territoire respectif.
- 3.2 L'association d'aviron provinciale ou de territoire devra s'acquitter des droits d'entrée de tous les athlètes qui participent sous sa bannière, incluant également

- les droits des athlètes des centres d'entraînement de l'équipe nationale qui participeront sous la bannière de leur association provinciale ou de territoire. La province ou le territoire remettra à chaque rameur un dossard aux couleurs de sa province ou de son territoire. Les centres d'entraînement de l'équipe nationale s'occuperont de défrayer les coûts relatifs au transport, à l'hébergement et aux repas des athlètes des centres qui participent aux Championnats canadiens d'aviron.
- 3.3 Le participant devra ramer sous la bannière de sa province ou de son territoire même lorsqu'il fait partie d'un équipage mixte.
 - 3.4 Un équipage mixte peut être composé de plusieurs combinaisons d'athlètes pouvant représenter différentes provinces ou territoires, sans restriction. Une inscription mixte d'athlètes provenant de provinces ou de territoires pour les épreuves en pointe ou de couple peut s'effectuer à la discrétion de la province ou du territoire qui inscrit l'équipe. Une inscription mixte composée d'athlètes qui s'entraînent à un centre national d'entraînement peut s'effectuer à la discrétion de l'entraîneur du centre. Les inscriptions mixtes pour le quatre ou le huit peuvent s'effectuer à la discrétion de la province ou du territoire responsable de l'inscription des athlètes et en consultation avec les entraîneurs des centres d'entraînement advenant le cas où des athlètes de ces centres feraient partie de l'équipe mixte.
 - 3.5 Aucune restriction quant au nombre de participants n'est applicable aux provinces ou aux territoires. Également, il n'y a aucune restriction en nombre d'inscriptions par épreuve pour les provinces ou les territoires.
 - 3.6 Les concurrents ne peuvent participer à plus d'une course par jour sauf dans le cas où l'athlète fait partie de l'équipage d'un quatre de couple ou d'un huit ou de l'épreuve du deux de couple réservée aux rameurs qui auront l'âge admissible pour une participation aux Jeux du Canada.
 - 3.7 L'athlète doit avoir atteint la performance minimum de l'épreuve fixée par son territoire ou sa province pour y être inscrit.
 - 3.8 Il n'y a pas de restriction d'âges pour participer aux Championnats canadiens.
 - 3.9 Une date butoir pour les inscriptions des clubs aux Championnats sera établie afin d'éviter qu'une province ou qu'un territoire triche dans la composition d'équipages. La date butoir pour les Championnats canadiens 2008 est le vendredi 29 août 2008.
-

4. Épreuves

- 4.1 Les épreuves prévues pour les rameurs non handicapés sont : le skiff (1x), le deux de pointe (2-), le quatre de couple (4x) et le huit (8+). Les épreuves prévues pour les prochaines années en aviron adapté sont le deux en pointe mixte jambe, tronc et bras (LTAMix2-) et le skiff homme et femme bras seulement (AM1x et AW1x).

4.2 Les catégories d'âges seront applicables pour les seniors, les moins de 23 ans et les juniors pour les bateaux de rameurs non handicapés sauf pour les épreuves libres de quatre de couple et de huit.

4.3 En plus des épreuves susmentionnées, il y aura les épreuves pour les catégories d'âges admissibles aux Jeux du Canada pour le deux de couple homme et femme. Ces épreuves aideront à découvrir des athlètes pour les prochains Jeux du Canada et le U23. La limite d'âge sera établie selon la formule suivante : âge admissible aux Jeux du Canada auquel on retranchera une année par nombre d'années qui séparent le Championnat de la prochaine année des Jeux. Par exemple, en 2008, un rameur inscrit à l'épreuve du double de couple (2x) devra être âgé de moins de 20 ans au 31 décembre 2008; pour 2009, le participant à cette épreuve devra être âgé de moins de 17 ans au 31 décembre 2009.

4.4 Les épreuves des Championnats canadiens d'aviron seront :

Femme skiff	W1x
Femme skiff poids léger	LW1x
Femme skiff moins de 23 ans	BW1x
Femme skiff moins de 23 ans poids léger	BLW1x
Femme skiff junior	JW1x
Femme deux de couple selon l'âge admissible aux Jeux du Canada	CGW2x
Femme deux de pointe	W2-
Femme deux de pointe moins de 23 ans	BW2-
Femme deux de pointe junior	JW2-
Femme quatre de couple (libre)	W4x
Femme huit de pointe (libre)	W8+
Homme skiff	M1x
Homme skiff poids léger	LM1x
Homme skiff moins de 23 ans	BM1x
Homme skiff moins de 23 ans poids léger	BLM1x
Homme skiff junior	JM1x
Homme deux de couple selon l'âge admissible aux Jeux du Canada	CGM2x
Homme deux de pointe	M2-
Homme deux de pointe poids léger	LM2-
Homme deux de pointe moins de 23 ans poids léger	BLM2-
Homme deux de pointe junior	JM2-
Homme quatre de couple (libre)	M4x
Homme huit de pointe (libre)	M8+
Femme skiff bras seulement	AW1x
Homme skiff bras seulement	AM1x
Mixte deux de pointe, jambe, tronc et bras	LTAMix2-

5. Le poids de l'athlète et la pesée

- 5.1 Les règlements 20 et 21 de la FISA s'appliqueront aux barreurs de l'épreuve du huit libre.
- 5.2 Le concurrent qui atteint le poids maximum fixé par la FISA pour un rameur en skiff (homme 72,5 kg, femme 59 kg) pourra participer à l'épreuve du skiff poids léger ainsi que du deux en pointe poids léger. Le protocole de pesée tel qu'il est décrit dans le Code de course de la FISA (Règlement 24 de la FISA) sera en application aux Championnats canadiens d'aviron.
-

6. Parcours

- 6.1 Les courses des Championnats se dérouleront sur six couloirs balisés de largeur normale et d'une longueur de 2000 mètres (1000 m pour l'aviron adapté). Il est possible qu'on accepte un parcours de 1800 mètres pour les rameurs non handicapés si le site choisi par RCA répond aux autres exigences du Code de course de RCA.
-

7. Système de progression

- 7.1 Les qualifications chronométrées des petites embarcations se tiendront le vendredi. Les demi-finales et les finales dans ces épreuves auront lieu le samedi. On tiendra dimanche les qualifications chronométrées, les demi-finales et les finales des épreuves du quatre et du huit. Il n'y aura aucun repêchage lors des Championnats canadiens. Les 12 embarcations les plus rapides au classement chronométré se mériteront une place aux demi-finales A et B et ensuite aux finales A et B. Les équipages qui terminent en 13^e place ou plus lors des qualifications seront automatiquement inscrits aux finales C, D et E, etc.
-

8. Médailles

- 8.1 On remettra des médailles aux équipages des première, seconde et troisième places.
-

9. Équipement

- 9.1 Chaque province, territoire ou centre national d'entraînement est responsable de fournir tous les bateaux, les rames ou les skiffs nécessaires pour participer aux épreuves.
-

10. Exigences d'infrastructure

Une association provinciale ou un club qui souhaite organiser les Championnats canadiens d'aviron devra dans sa soumission en réponse à l'appel d'offres répondre aux exigences minimales suivantes sur le plan des infrastructures :

- 10.1 La distance normale minimum du parcours pour les Championnats canadiens est de 2000 mètres. Toutefois, on tiendra compte des parcours de 1800 mètres si tous les autres aspects du site répondent aux exigences d'infrastructures. Par contre, les soumissions qui proposent un parcours de 1500 mètres ne seront pas considérées.
- 10.2 Le nombre minimum de couloirs est établi à sept, c.à-d., six couloirs de course plus un couloir neutre.
- 10.3 La largeur minimum du couloir est de 13,5 m. On tiendra compte d'une soumission qui propose des couloirs de 12,5 m de largeur.
- 10.4 Le système Albano à balises fixées tous les 10 mètres est souhaité pour la tenue des Championnats canadiens d'aviron. Le minimum acceptable de balisage est de sept lignes à balises fixées tous les 12, 5 mètres pour six couloirs de course.
- 10.5 Il est souhaitable de n'avoir aucun courant d'eau sur le parcours. S'il existe un courant, celui-ci devra être faible pour ne pas créer de conditions inéquitables selon le couloir de course.
- 10.6 Préférentiellement, la tour de départ sera surélevée et située derrière la ligne de départ. Si cette configuration est impossible, alors le minimum absolu acceptable est l'installation de haut-parleurs de chaque côté de la plateforme de départ qui permettront à tous les équipages d'entendre le signal de départ au même moment. Toutefois, on favorise la solution qui comprend un système de feux de signalisation accompagné d'un système sonore plutôt que la solution composée uniquement d'un système sonore.
- 10.7 Il est préférable d'installer des pontons de départ mobiles munis d'une griffe ajustable permettant l'alignement sur la ligne 0 de la boule de proue de bateaux de différentes longueurs s'assurant ainsi que chaque vague de départ rame les 2000 mètres exigés. L'exigence minimale absolue consiste à aligner également la boule de proue des embarcations à chaque vague de départ. Donc, les pontons de départ devront être conçus pour satisfaire la présente exigence. On devra prévoir l'utilisation d'une caméra vidéo pour le juge d'arrivée et l'aligneur.
- 10.8 On exige l'utilisation de pontons de départ pour la course d'aviron adapté de 1000 m.
- 10.9 On recommande l'utilisation d'un mécanisme de contrôle d'alignement dans la zone de départ.
- 10.10 Des installations doivent permettre de relever les temps intermédiaires tous les 500 mètres.

10.11 L'hôte de l'événement s'engagera à fournir des installations convenables pour tous les athlètes handicapés ou pas.

Le contenu s'inscrit dans les résolutions du conseil d'administration de RCA du 20 février 2008.

Juin 2008